

LYON ET SA RÉGION

● **Faits-divers/ Justice**

Condamnée
en première instance
pour le meurtre de son
amant et jugée
en appel à Lyon,
Jamila Belkacem a
reconnu, hier, être à
l'origine de l'assassinat
de son ex-mari,
maquillé en suicide.

Affaire Belkacem : le complot au grand jour

La parenthèse de 10 mois n'a pas changé Jamila Belkacem. Hier matin, cette femme, aujourd'hui âgée de 42 ans, vêtue d'un élégant manteau beige recouvrant un pull bordeaux, a écouté patiemment le rappel des épisodes d'une incroyable feuilleton judiciaire dont elle est l'actrice principale et le metteur en scène.

D'une voix neutre, le président Jean-Luc Gouverneur a rappelé, devant la cour d'assises d'appel du Rhône, la première condamnation de Jamila Belkacem, prononcée le 6 avril 2002 devant la cour d'assises de l'Ain, à 20 ans de réclusion criminelle. Elle avait été reconnue coupable du meurtre de son amant, Jacques Brunet, dont le corps avait été retrouvé carbonisé, le 26 février 1999 dans son appartement de Bourg-en-Bresse.

Clamant son innocence, elle avait fait appel du jugement. Cet appel était intervenu en février dernier. Mais, dès l'ouverture du procès, un coup de théâtre avait secoué la cour d'assises du Rhône. Une lettre était parvenue au président Gouverneur. Elle avait été postée la veille de Villefranche-sur-Saône, par l'ex-mari de Jamila, René Maillard, qui

avait été mis en examen dans cette affaire mais qui avait bénéficié d'un non-lieu.

« Je suis à l'origine de cette tentative »

« Je vous écris pour vous dire que je ne viendrai pas au procès en tant que témoin car je suis coupable. C'est moi qui ai assassiné Jacques Brunet, le 23 février 1999 dans la soirée (...) Je préfère me suicider libre que derrière les barreaux ». Et d'apprendre que l'ex-mari de Jamila Belkacem se trouvait dans le coma à l'hôpital de Gleizé... après avoir tenté de mettre fin à ses jours. Face à cette situation inédite, la cour avait demandé un supplément d'information.

René Maillard, sauvé in extremis par les médecins, affirmait ne pas être l'auteur de ces lettres et surtout qu'il n'avait jamais tenté de se suicider. L'enquête des gendarmes a démontré que c'est sa propre fille, âgée de 17 ans, qui avait tenté de le tuer en empoisonnant un flan au chocolat.

Hier matin, le président Gouverneur a repris les débats là où ils s'étaient arrêtés le 26 février 2003. « Qu'avez-vous à dire sur

cette deuxième affaire que, je vous le rappelle, nous n'avons pas à juger ici? ». Doucement, Jamila s'est levée. D'une voix presque inaudible, elle a expliqué : « Je suis à l'origine de cette tentative d'assassinat. Le procès approchait et j'ai paniqué. J'ai fait ce geste de folie car je ne voulais pas payer pour lui. Je suis innocente pour Jacques ». Et d'expliquer, comment elle avait mis au point son diabolique stratagème. « Je suis un traitement en prison. Au parloir, j'ai donné à ma fille les médicaments qu'on me donnait. Je lui ai alors demandé d'empoisonner son père ». Le président a alors demandé plus de détails sur les lettres. « J'ai écrit les brouillons et ma fille les a tapés sur l'ordinateur. Une de ses amies a ensuite posté les lettres ».

La cour d'assises a entendu cette amie (un témoignage accablant), puis la fille de Jamila, actuellement en prison. Grande, mince, vêtue de noir, c'est en tortillant les manches de son long manteau qu'elle s'est expliquée. « J'ai tenté d'assassiner mon père sous les ordres de ma mère. Elle me disait qu'il était le vrai coupable et qu'il ne nous aimait pas. Je me suis laissée abuser ». a témoigné, l'adolescente de 17 ans visiblement émue. « Il y a eu plusieurs tentatives pour tuer mon père. Ma mère m'avait fait déjà passer une fiole de liquide et que j'ai versé dans des boules en chocolat. C'était au mois de juin. C'est aussi elle qui a eu l'idée de mettre une bouteille de gaz près du lit de mon père ».

Pour la première fois, en entendant sa fille, Jamila a éclaté en sanglot. « Je suis désolée de t'avoir mis dans la galère ». A la fin de ce terrible témoignage, le président a demandé si cette adolescente voulait discuter, durant une suspension, avec sa mère. « Non ! Je ne veux plus la voir ». L'adolescente est ensuite partie, entre deux gendarmes, sans un regard pour celle qui, après lui avoir donné la vie n'a pas hésité à lui demander de devenir la meurtrière de son père.

René Maillard craint toujours pour sa vie

Jusqu'à hier matin, René Maillard a craint pour sa vie. Il y a de quoi ! L'ex-mari de Jamila a, en effet, échappé à plusieurs tentatives d'assassinat. « Les menaces existent. Quelques minutes avant de venir à cette audience, il a reçu un coup de fil anonyme à son domicile. Une voix d'homme lui disait : « à bientôt ». Il faut savoir que l'on a tenté sept fois de tuer mon client. On peut se méfier » a expliqué, hier, Jacques Frémion. Entendu comme témoin, René Maillard a expliqué comment, après avoir mangé un flan au chocolat empoisonné par sa fille, il avait sombré dans le coma. Il a également appris, par les médecins, qu'il doit la vie sauve à sa solide constitution. Depuis l'incarcération de sa fille, René Maillard n'a pas voulu rompre les liens. Il la rencontre régulièrement au parloir. « Aujourd'hui, je souhaite reconstruire ma famille » a expliqué ce miraculé à l'issue de l'audience. Son avocat est plus direct. « J'ai tenu à venir pour rencontrer le diable. Il a le visage de Jamila Belkacem » a assuré maître Frémion.

J.-D.D.

JEAN-DIDIER DERHY

13.12.03

Affaire Belkacem : L'implacable mémoire de l'ordinateur

Après la mort de Jacques Brunet, sa veuve avait reçu une lettre anonyme affirmant que Jamila Belkacem était innocente de ce crime. Plus tard, les enquêteurs ont retrouvé trace de ce courrier sur l'ordinateur de la victime... remis par Jamila Belkacem.

ELLE n'a presque plus de mémoire, Jamila Belkacem. Du moins, toutes les questions qui la dérangent sont irrémédiablement oubliées ou « incomprises ». En revanche, elle se souvient bien que, le 26 février 1999, elle avait appelé les pompiers car son amant, Jacques Brunet, ne répondait plus quand elle avait frappé à la porte de son appartement à Bourg-en-Bresse.

Elle avait alors prévenu les secours en se faisant passer pour une certaine « Myriam ». En ouvrant la porte, les pompiers avaient retrouvé le corps de Jacques Brunet mort brûlé sur son lit. Les policiers avaient immédiatement conclu à un accident car la porte d'entrée était fermée de l'intérieur et qu'aucun objet n'avait été dérobé.

Après la macabre découverte, Jamila Belkacem expliquait aux enquêteurs que Jacques Brunet avait l'habitude de lire au lit à la lumière d'une bougie. C'était donc un tragique accident. Pour la famille de Jacques Brunet, le choc avait été terrible ! Elle avait à peine débuté leur deuil quand la veuve de la victime, avait reçu, en mars 1999, une lettre anonyme lui

expliquant qu'il ne fallait pas suspecter Jamila dans ce drame et qu'elle était innocente ! Curieux courrier car pour tous, il ne pouvait pas s'agir d'un crime. Intriguée, Agnès Brunet avait également constaté que les comptes bancaires de son mari avaient été vidés. Et de demander une enquête complémentaire.

504 000 francs transférés

Le 5 mai 1999, une information judiciaire était ouverte pour chercher les causes du décès de Jacques Brunet. Après l'exhumation de son corps, l'autopsie pratiquée avait révélé qu'il était déjà mort avant l'incendie et qu'il avait absorbé une forte dose de médicaments. Une autre expertise mettait en évidence l'origine criminelle du sinistre. Très vite, les gendarmes avaient constaté que d'importantes sommes d'argent avaient transité depuis les comptes du vétérinaire assassiné sur ceux de sa maîtresse pour un montant total de 504 000 francs. Une bonne partie de l'argent avait été dépensé. Interrogée sur ces mouvements, Jamila Belkacem avait indiqué que la victime avait volontairement effectué ces vire-

ments. En instance de divorce, il espérait que ces sommes échappent au partage. Elle évoquait aussi quelques cadeaux. Au moment du drame, Jamila affirmait qu'elle se trouvait en Angleterre.

Un ordinateur bavard

L'ordinateur de la victime, remis par Jamila Belkacem aux enquêteurs, allait réserver quelques surprises. Hier, devant la cour d'assises du Rhône, un expert en informatique a longuement expliqué, écran projecteur à l'appui, comment il avait fait parler ce fameux ordinateur. En effet, si la mémoire de Jamila Belkacem est défaillante, celle du disque dur de l'ordinateur de la victime est implacable.

Cet expert a, en effet, retrouvé la trace de cette fameuse lettre anonyme qui avait été tapée la veille de la mort de Jacques Brunet. L'informaticien a également mis à jour, sur le disque dur, malgré les nombreuses tentatives d'effacement, d'autres documents intéressants. Comme la falsification d'ordonnances ! « Savez-vous vous servir d'un ordinateur, madame Belkacem ? » a alors demandé le président Jean-Luc Gou-



CHRISTOPHE BUSTI

Un mois après la mort de Jacques Brunet, une lettre anonyme expliquait à sa famille qu'il ne fallait pas suspecter Jamila dans ce drame et qu'elle était innocente, alors que tout le monde à cette époque pensait qu'il s'agissait d'un accident.

verneur. « Non, monsieur » a répondu, d'une voix assurée l'accusée.

Pourtant, de nombreux témoins l'ont vu derrière un écran. Puis, la cour d'assises a diffusé une conversation téléphonique gênante, enregistrée par les gendarmes, le 11 mai 1999. A cette

époque, Jamila Belkacem savait que la justice suspectait un assassinat. Craignant une perquisition, elle avait appelé son ex-mari pour lui demander de ne rien dire aux gendarmes au sujet de l'ordinateur et d'une imprimante. René Maillard avait obéi !

JEAN-DIDIER DERHY

Affaire Belkacem : de la théorie à la pratique

Hier, lors de la reprise des débats devant la cour d'assises du Rhône, Jamila Belkacem a été soumise aux feux croisés des questions du président et de l'accusation. Elle s'est souvent contredite. Pourtant, malgré de nombreux éléments à charge, elle continue à clamer son innocence.

C'EST UNE véritable bataille rangée que se livrent, depuis mercredi, tous les acteurs de l'affaire Belkacem qui est examinée, en appel, devant la cour d'assises du Rhône. Pour la seconde fois, Jamila Belkacem doit répondre devant une juridiction d'assassinat. Elle est accusée d'avoir empoisonné son amant, Jacques Brunet avant de maquiller ce crime en accident. Et, pour la seconde fois, Jamila Belkacem clame son innocence, malgré une série d'éléments qui l'avaient déjà conduite, en mai 2002 devant la cour d'assises de l'Ain, à être condamnée à 20 ans de réclusion criminelle. Pour parvenir à faire émerger la vérité, le président Jean-Luc Gouverneur, qui possède une parfaite maîtrise du volumineux dossier, avance millimètre par millimètre aidé, dans cette périlleuse action par l'avocat général Christian Roussel et par maître Luc Robert, l'avocat des parties civiles. Lorsque Jamila Belkacem est coincée sur un détail ou prise en

flagrant délit de mensonge, aussitôt, ses deux avocats, maître Yanina Castelli et maître Buffard réagissent.

Des éléments à charge

Pour eux, même s'ils affichent un optimisme à toute épreuve, la partie est difficile à jouer. En effet, des très nombreux éléments accusent Jamila Belkacem. D'abord, c'est cette aide-soignante de 42 ans qui est la première à avoir parlé de la mort de Jacques Brunet à René Maillard avant la découverte du corps du vétérinaire dans son appartement de Bourg-en-Bresse. De plus, elle était en possession de l'ordinateur de Jacques Brunet sur lequel a été tapé, le 25 février 1999 (la veille de la découverte du corps de la victime) la lettre anonyme reçue par Agnès Brunet évoquant la mort de son mari et indiquant qu'il ne fallait pas soupçonner Jamila. Avant son assassinat, Jacques Brunet avait quitté son emploi pour acheter un bateau et faire

le tour du monde. L'enquête a démontré que Jamila Belkacem ne souhaitait pas faire ce tour du monde et que les sommes nécessaires à l'acquisition du bateau n'étaient plus sur les comptes de la victime mais bien sur ceux de Jamila Belkacem ! Plus intrigant encore, sur ce fameux ordinateur, l'information judiciaire a révélé que Jamila aurait rédigé de fausses ordonnances médicales et qu'elle maniait des médicaments de même nature que ceux qui ont provoqué la mort de Jacques Brunet.

« Mode d'emploi »

Depuis le début des débats, Jamila Belkacem navigue en eaux troubles, risquant, à tout moment de sombrer après avoir heurté ses propres montagnes de contradictions. Mais lorsqu'il y a du gros temps pour elle, dans un remarquable instinct de survie, elle redresse la barre sans jamais se démonter ni se répartir d'un calme impressionnant. C'est dans un courrier qu'elle avait fait parvenir par une de ses sœurs à son ex-mari, alors qu'elle se trouvait incarcérée, que l'on peut trouver une explication à son attitude. Sachant que René Maillard allait être interrogé par le juge d'instruction, Jamila Belkacem lui avait communiqué une sorte de mode d'emploi du parfait « gardé à vue ». Après avoir passé en revue toutes les questions possibles que pouvaient lui poser le magistrat instructeur, elle donnait les réponses types après avoir prévenu : « *Fais attention à ce que tu vas dire ! C'est une rusée, la juge ! Fais comme moi, réponds que tu ne sais pas* ». Hier, face aux questions gênantes du président Gouverneur, de maître Robert ou de l'avocat général, elle s'est contentée de lâcher des « je ne sais pas ! ». De la théorie à la pratique !

La souffrance et la dignité d'une famille unie

DEPUIS le début du procès en appel, Agnès Brunet accompagnée de ses trois fils fait face, une nouvelle fois, à Jamila Belkacem. Une terrible répétition du premier procès qui s'était déroulé en avril 2002 à Bourg-en-Bresse.

C'est avec la même dignité, que cette famille brisée a eu le courage d'entendre, comme si cela ne suffisait pas, dans quelles conditions Jacques Brunet a été assassiné. Aucun détail ne leur a été épargné car les nombreux experts qui ont défilé devant la cour, ont tout expliqué, tout dit. Sans élégance mais d'une manière scientifique et chirurgicale. Une obligation, devant la cour d'assises où les jurés ne connaissent pas le dossier. C'est également avec la même douleur, qu'ils ont été contraints d'écouter des éléments de la vie intime de Jacques Brunet, déballés devant autant d'inconnus. Une épreuve supplémentaire avec tous ces visages anonymes faisant encore irruption dans leur chagrin. Jamila Belkacem n'a, depuis mercredi, eu aucun regard pour eux, ni aucun mot pour leur souffrance. Pourtant, les quatre membres de la famille Brunet l'ont longuement observée, espérant trouver, derrière le regard impassible de l'accusée, les réponses qui les torturent depuis ce 26 février 1999.

19.12.03

La perpétuité requise contre Jamila Belkacem

Hier soir, l'avocat général Christian Roussel a requis contre Jamila Belkacem, la peine maximum. Durant plus d'une heure, il a énoncé les nombreux éléments à charge contre cette femme accusée d'avoir tué son amant en février 1999 à Bourg-en-Bresse.

AU TERME DE 7 JOURS d'audience, les parties civiles du procès de Jamila Belkacem, ont eu l'impression, hier, que toutes les contradictions soulevées lors des débats, avaient glissé sur l'accusée comme de l'eau dans un puits sans fond. Mais, de ce puits, la vérité n'a pas jailli. Alors, après avoir entendu tout et son contraire, les jurés de la cour d'assises avaient besoin d'un rappel clair des faits. Cette mission a été bien remplie par l'avocat de la famille Brunet. Avec une efficacité redoutable, maître Luc Robert a raconté la rencontre de Jacques Brunet avec Jamila Belkacem. Avec des mots simples, il a expliqué comment ce vétérinaire, scientifique renommé, a pu succomber aux charmes dangereux de cette très belle femme. Comment, il a pu croire, lui le cartésien, aux multiples mensonges de celle dont il était profondément amoureux.

« Les masques sont tombés »

« C'est une araignée qui a tissé lentement sa toile pour attraper sa proie » a assuré l'avocat. Pour maître Robert, le tournant de ce drame s'est produit en août 1998 quand Jacques Brunet a quitté son appartement pour vivre avec Jamila Belkacem près de Villefranche. « Il fallait l'isoler de sa famille et de ses amis. Jacques Brunet voulait acheter un bateau pour faire le tour du monde. Mais quand il a voulu concrétiser son rêve, son état de santé s'est brusquement dégradé ». Et d'expliquer que Jamila Belkacem lui donnait des tisanes et avait même consulté un mara-

bout au Maroc pour le soigner alors que tous les examens médicaux ont démontré que la victime était en bonne santé. « La machine s'est accélérée début février 1999 quand il a voulu acheter son bateau. Il allait découvrir que ses comptes avaient été vidés ».

Pour le conseil de la famille Brunet, tous les ingrédients de l'assassinat sont réunis. « Elle l'a tué quand les masques sont tombés ».

La perpétuité

L'avocat général Christian Roussel s'est également appliqué, avec talent, à mettre en évidence les mécanismes de ce crime. « On se trouve, avec Jamila Belkacem, devant une personnalité hors du commun. Tous les experts psychiatres qui ont défilé à la barre ont souligné qu'elle était une mythomane qui avait de l'emprise sur les gens. En perdant cette emprise, elle pouvait devenir dangereuse. Dès que Jacques Brunet est devenu méfiant, on a commencé à le droguer » a expliqué Christian Roussel. Et, comme dans un des meilleurs épisodes de l'inspecteur Colombo, le magistrat a terminé en expliquant : « Le coupable connaissait la victime et avait les clés de l'appartement. Il possédait également l'ordinateur de Jacques Brunet d'où a été tapée une lettre annonçant la mort du vétérinaire, la veille de la découverte de son corps. Vous correspondez à ce portrait. Seulement, madame Belkacem, vous n'aviez pas prévu que le corps de votre victime n'allait pas complètement se consumer. Vous n'avez pas également imaginé que la tech-



CHRISTOPHE BUSTI

L'avocat général, Christian Roussel s'est également appliqué à mettre en évidence les mécanismes de ce crime.

nologie moderne pouvait faire parler les ordinateurs. Quand vous avez refermé la porte de l'appartement de Jacques Brunet, vous ne saviez pas que le verrou était monté à l'envers ». Et, pour avoir été aussi « machiavélique », l'avocat général a requis contre l'accusée, la réclusion criminelle à perpétuité. Jamila est restée impassible, presque absente. Ce matin, maître Buffard et Castelli auront la difficile tâche de défendre cette femme... vraiment hors du commun.

JEAN-DIDIER DERHY

LYON ET SA RÉGION

Justice

30 ans de réclusion pour Jamila Belkacem

La cour d'assises d'appel du Rhône a reconnu, hier, Jamila Belkacem coupable du meurtre de son amant dont le corps avait été retrouvé carbonisé dans son appartement de Bourg-en-Bresse en février 1999.

A la fin des plaidoiries, Jamila Belkacem, a déclaré : « J'aimais Jacques et il m'aimait. Comment aurais-je pu tuer Jacques, c'était l'homme de ma vie ».



L'INTIME conviction des jurés de la cour d'assises du Rhône a été plus forte que les doutes distillés par la défense. Hier, en fin d'après-midi, Jamila Belkacem a été condamnée à 30 ans de réclusion criminelle assortie d'une période de sûreté correspondant aux deux tiers de la peine. La veille, l'avocat général, Christian Roussel avait requis à l'encontre de l'accusée la réclusion criminelle à perpétuité. Il était convaincu de la culpabilité de cette femme de 43 ans, qui avait déjà été condamnée en avril 2002, à 20 ans de prison par la cour d'assises de l'Ain. Elle avait déjà été reconnue coupable du meurtre, le 26 février 1999, de son amant Jacques Brunet. Ce vétérinaire, qui vivait à Bourg-en-Bresse, avait été empoisonné avant d'être brûlé. Hier, ce lourd verdict a sonné l'épilogue judiciaire de l'affaire Bel-

kacem. Pourtant, avant que les jurés se retirent pour délibérer, les deux avocats de la défense avaient, avec talent, suscité des interrogations, en mouillant l'ex-mari de Jamila Belkacem, « le seul à avoir un mobile ».

« Le spectre de l'erreur judiciaire »

« Le doute existe dans cette affaire. Si, en février dernier, ma cliente a tenté de faire assassiner son ex-mari par sa propre fille, n'est-ce pas l'aveu d'une injustice ? Comment imaginer que cette mère de famille se soit servie de son enfant pour commettre ce geste de folie, si elle n'était pas innocente ? Elle voulait se venger du vrai coupable qui lui est libre. Ma cliente est un peu mythomane et elle a besoin du regard des autres mais de là à tuer l'homme qu'el-

le aimait, cela me paraît improbable. Dans cette affaire, quel est le mobile ? On tente de nous faire croire que Jamila Belkacem a assassiné son amant car il s'était aperçu qu'il n'y avait plus d'argent sur ses comptes. Elle aurait donc tué la poule aux œufs d'or... Cela n'a aucun sens ! » a plaidé maître Yanina Castelli avant de demander l'acquiescement.

Son confrère André Buffard s'est ensuite engouffré cette nouvelle vision du dossier. « Dans cette affaire complexe, il y a le spectre de l'erreur judiciaire car il n'existe pas de vérité irréfutable et l'instruction a été menée sans qu'aucune autre hypothèse ne soit envisagée. Pour moi, René Maillard est le seul qui avait un mobile. Durant toute sa vie, il a avalé des couleuvres. Il a tout accepté de cette femme. C'est l'homme qui a tout supporté s'est retrouvé seul avec son ri-

val, une « punaise » comme il le dit lui-même dans une écoute téléphonique. C'est le plus vieux mobile du monde ».

« Absence d'aveux »

Dans la salle d'audience, René Maillard n'a pas bronché. Il commence à avoir une certaine habitude de ce type d'accusations. Déjà, en première instance, les avocats de Jamila Belkacem l'avaient désigné. Pourtant mis en examen dans cette affaire, il avait bénéficié d'un non-lieu. A la fin des plaidoiries, Jamila Belkacem, interrogée par le président, s'est levée. « Si vous avez quelque chose à déclarer, c'est le moment. Après, ce sera trop tard » a rappelé Jean-Luc Gouverneur. Visiblement émue, d'une voix entrecoupée de sanglots, l'accusée s'est expliquée : « J'aimais Jacques et il m'aimait. Comment

aurais-je pu tuer Jacques, c'était l'homme de ma vie ». Manifestement, les jurés n'ont pas été sensibles à cette déclaration d'amour.

A l'énoncé du verdict, la famille Brunet a été soulagée. Leur cauchemar judiciaire venait de prendre fin même si la lumière n'a pas été totalement faite sur ce crime. « Nous sommes satisfaits mais je regrette l'absence d'aveu de Jamila Belkacem » nous a déclaré Agnès Brunet. Dans quelques mois, Jamila retrouvera le box d'une autre cour d'assises.

En effet, elle sera, une nouvelle fois jugée pour la tentative d'assassinat contre son ex-mari perpétrée par sa fille. Jamila Belkacem n'a donc pas fini de faire parler d'elle.

JEAN-DIDIER DERHY